

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 2 juillet 2025 à 19 h, à la salle du conseil sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant les numéros 323, 333, 343, 353 et 355, rue Chabanel Ouest, lequel est érigé sur le lot 1 488 767 du Cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure autoriserait un pourcentage minimal de verdissement inférieur au pourcentage minimal de verdissement requis de 20% du terrain, et ce, malgré l'article 418.2 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-3020.

FAIT à Montréal, le 12 juin 2025.

La secrétaire d'arrondissement substitut,
Linda Lajeunesse